

Lampaul Plouarzel

02 98 84 01 13
www.lampaul-plouarzel.fr

Bulletin municipal

Juillet 2024

> Services et Numéros Utiles

HORAIRES DE LA MAIRIE (juillet et août)

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.

Fermée le mardi après-midi et le samedi.

☎ 02.98.84.01.13.

mail : mairie@lampaul-plouarzel.fr

HORAIRES DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mercredi de 10h à 12h et 16h00 à 19h

- Vendredi de 17h30 à 19h

- Samedi de 10h30 à 12h00 et de 17h30 à 19h

- Dimanche de 10h30 à 12h

BULLETIN MUNICIPAL

les articles à faire paraître sont à faire parvenir
en Mairie avant le 20 du mois.

PERMANENCE DES ÉLUS

Le Maire et les élus se tiennent à la disposition
de tous, et reçoivent tous les jours mais
de préférence sur rendez-vous.

RESTAURANT SCOLAIRE

☎ 02.98.84.13.33

mail : restaurantscolaire@lampaul-plouarzel.fr

GARDERIE PERISCOLAIRE

☎ 02.98.84.11.59

mail : espaceenfance@lampaul-plouarzel.fr

LA POSTE : ☎ 3631

Agence postale : Bar-Tabac Le Galion

N° UTILES :

TAXI- OUEST : ☎ 02 98 84 01 27

RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC BREIZHGO :

Transports quotidiens en car vers Saint Renan
et Brest - Horaires et tarifs : www.breizhgo.bzh
Le bar Le Galion propose à la vente des tickets
à l'unité et au carnet.

SECOURS CATHOLIQUE :

☎ 06 75 01 93 13 – sc.iroise.29@gmail.com

DÉPANNAGE ENEDIS : ☎ 09 72 67 50 29

DÉPANNAGE EAU DU PONANT :

☎ 02 29 00 78 78

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Patrick PAPY – TÉLÉGRAMME

☎ 06 81 01 40 06 ou ppapy@hotmail.fr

Sylvie OPPORTUNE – OUEST FRANCE

☎ 06 81 22 95 15

ou sylvie.buono.opportune@wanadoo.fr

> État civil

Naissance : Le 6 Mai 2024 : Pablo COLIN

Mariages : Le 10 Mai 2024 : Guillaume JOURDEN et Julie QUÉMÉNEUR

Le 31 Mai 2024 : Jérôme FLOC'H et Agnès AUBRÉE

Décès : Le 30 Mai 2024 : Jocelyne QUÉMÉNEUR

Le 2 Juin 2024 : Raymonde COLLEAU épouse COLLEAU

> Urbanisme

Accordés

NEDELEC Monique rue de Kerguerzoc
Éco habitat énergie 38 rue de la mairie
SOHIER Jean-Marc 7 bis rue de Kervriou
PHILIP Mathieu 30 rue de molène
AUTRET Cathy 14 rue des Liniou
GUILLOU Michèle 12 rue de Pors Ar March
GUILLOU Michèle 12 rue de Pors Ar March
GUEGUEN Claude 141 rue de Porscave

AUTRET Joris 4 impasse de Kervriou
RELO Isabelle 37 rue du Créach

Régularisation changement de destination
Panneaux photovoltaïque
Abri de jardin
Division en vue de construire
Ravalement et peinture à l'identique
Grillage et portillon
Reconstruction d'un mur de 1m80
Muret enduit de 80cm et palissade en
aluminium de 1m
Ravalement
Remplacement de clôtures, nouveau
revêtement de terrasse et installation d'un
portillon

> Avis de la Mairie

MAIRIE : HORAIRES (juillet et août)

HORAIRES :

Accueil : du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Fermée le mardi après-midi et le samedi.

☎ 02.98.81.01.13

📧 mairie.lampaul-plouarzel.fr

SERVICE URBANISME

Sur rendez-vous au 02 98 84 01 13

PORTS DE PORSPAUL ET PORSCAVE

Permanence de Monsieur François
LE BERRE, Adjoint aux Ports, reçoit
les usagers le mardi sur rendez-vous
de 10h à 12h.

☎ 02.98.84.01.13

📧 porspaul@lampaul-plouarzel.fr

Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : bim@lampaul-plouarzel.fr

ACTION SOCIALE

Si vous rencontrez des difficultés, le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale) de la mairie de Lampaul-Plouarzel, propose des aides financières ponctuelles et un service de colis alimentaire si vous êtes suivis par un(e) assistant(e) social(e). Il est possible aussi de prendre en charge le montant de l'abonnement annuel de la médiathèque (20€) pour les familles Lampaulaises et (15€) pour les personnes seules.

Pour en bénéficier, il vous faudra remplir une fiche d'inscription disponible en mairie, en y ajoutant votre attestation de coefficient C.A.F. et déposer le tout en mairie aux heures d'ouvertures. Votre carte d'adhésion sera directement à prendre à la médiathèque. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec Mme JAMET, adjointe aux affaires sociales.

ÉCOLE SAINTE-MARIE : INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2024

M. Boucher, directeur de l'école Sainte Marie, se tient à la disposition des familles qui souhaiteraient visiter l'école, avoir des renseignements, inscrire leur(s) enfants de la TPS (nés en 2022) au CM2 pour l'année scolaire 2024-2025.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous en téléphonant au **02.98.84.03.05** ou en envoyant un mail à saintemarie.lampaulplouarzel@orange.fr

Lien : film de présentation de l'école : <https://vimeo.com/752101110?fbclid=IwAR1eNwxWkzbpM-TetF0VVXOj9HbZXNOVknXJtm6FgNFprghKVCGYEBU5LUY>

LA MER EN DÉBAT

La Commission Nationale du Débat Public organise un débat public «La mer en débat». Ce débat offre une opportunité pour chaque citoyen de s'informer, de partager son point de vue et d'influencer activement les futures décisions relatives à nos espaces maritimes et littoraux. La plateforme participative est accessible via le lien suivant : www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat ou <https://participer-la-mer-en-debat.cndp.fr>



PLAISANCIERS : QUE FAIRE DES FUSÉES DE DÉTRESSE PÉRIMÉES :

Pays d'Iroise Communauté rappelle que les feux de détresse ne doivent pas être déposés dans les poubelles bleues ni jaunes, ni en déchetterie.

Les produits pyrotechniques sont dangereux pour le personnel et les équipements de nos collectivités (explosions, départs de feux). L'éco-organisme PYRÉO, organise le traitement des feux de détresse en fin de vie dans le respect de la réglementation. **Pour cela, il vous suffit de déposer vos produits usagés ou périmés dans votre magasin d'accastillage sans obligation d'achat. Pour plus de renseignements vous pouvez consulter l'article publié sur le site de symette.bzh sur la collecte des feux de détresse.**

TRAVERSÉE DE L'ABER ILDUT : Un raccourci par la mer

Les marcheurs du GR34 peuvent troquer 15km de marche entre le Port de Lanildut et Porscave à Lampaul-Plouarzel contre 5mn par voie de mer, grâce au service de traversée à la demande mis en place par Pays d'Iroise Communauté. **5 personnes (ou avec vélos) pourront embarquer. Tarif : 2€/pers ou 3€/pers avec un vélo. Contacter le Port de l'Aber Ildut la veille pour réserver votre passage au 02 98 04 36 40 ou 02 98 04 04 98**

RECENSEMENT MILITAIRE

À partir du 1^{er} jour de leur 16^{ème} anniversaire (et dans les 3 mois qui suivent), les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **juillet, août, septembre 2008**. Se présenter en mairie avec **le livret de famille des parents, la carte d'identité et le justificatif de domicile.**

VITESSE EN AGGLOMÉRATION : RAPPEL

Hormis les secteurs signalés à 30km/h, la vitesse maximum autorisée dans la commune est de 50km/h. Il est rappelé également, qu'en agglomération, l'excès de vitesse inférieur à 20km/h est sanctionné par une contravention de 4^{ème} classe (amende forfaitaire: 135 €; amende minorée: 90 €; amende majorée: 375 €) et par le retrait d'un point du permis de conduire. Pour le bien-être et la sécurité de tous merci de respecter le code de la route.

LUTTE CONTRE LE BRUIT : Arrêté Préfectoral n°2012-0244 du 1^{er} mars 2012 : Article 19

Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses (liste non limitative) ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente. À cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : **Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h à 19h ; Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.**

AIDE AU NUMÉRIQUE

Sébastien, Conseiller numérique, vous reçoit sur rendez-vous à la Mairie de Lampaul-Plouarzel le lundi de 13h45 à 16h45. Contact : sebastien.guillet@plourin.fr ou au **07.80.64.90.53**

INTERDICTION DES FEUX DE JARDIN TOUTE L'ANNÉE : RAPPEL

Faire un feu dans son jardin est formellement interdit depuis le 29 novembre 2011 et la circulaire interministérielle. Vous n'avez depuis plus le droit de brûler des déchets verts : herbes, branchages, feuilles... En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée.

> Avis de la Mairie

VOIE VERTE

Pour rappel, il est strictement interdit pour les 2 roues et autres véhicules motorisés de circuler sur la voie verte et la piste cyclable entre Lampaul-Plouarzel et Plouarzel. A la demande de la mairie, la gendarmerie est susceptible de procéder à des contrôles.

RAPPEL DES COMPÉTENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Le recours à celui-ci est gratuit.

Ses compétences : problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen), différends entre propriétaire et locataires ou entre locataires; différends relatifs à un contrat de travail, litiges: de la consommation, entre commerçants, en matière de droit rural et en matière prud'homale.

DÉJECTIONS CANINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL

Pour rappel, tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder au ramassage des déjections canines sur le domaine communal. En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention.

STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS : CHANGEONS NOS MAUVAISES HABITUDES !

Nous vous rappelons que depuis le 30 juin 2015, les arrêts et stationnements gênants sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables sont des stationnements très gênants avec une amende à 135€ (classe 4).



MAISON FRANCE SERVICES :

HORAIRES
Lundi : 14h30-17h30 ;
Mardi, jeudi et vendredi : 08h30-12h00 et 14h00-17h30 ;
Mercredi 08h30-12h
Téléphone : 02 98 36 27 31
Mail : france.services@plouarzel.fr

AIDE BAFA-BAFC 2024

Les municipalités de Lampaul-Plouarzel, Plouarzel et Ploumoguier, ont décidé de favoriser l'accès au BAFA ou au BAFC par un soutien financier. Les personnes ayant déjà commencé la formation ne peuvent prétendre à cette aide. Les candidats doivent s'engager à suivre la formation dans l'année 2024 et à la poursuivre entièrement. Elle doit être accompagnée du dernier avis d'imposition. Il est vivement recommandé de prendre contact avec la Directrice de l'Animation Jeunesse, Madame Marina MACQUET au 07 62 94 89 58 ou avec la mairie au 02 98 84 01 13 (ou mairie@lampaul-plouarzel.fr) avant cette date pour tout renseignement.

RÉSEAUX SOCIAUX



« Du nouveau sur les réseaux ! La mairie de Lampaul-Plouarzel est désormais présente sur instagram, pour vous faire suivre en images toute l'actualité du territoire. Suivez-nous ! »

> Annonces Diverses

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Toute l'année, le jeudi matin, de 9h00 à 13h00, des commerçants sont présents sur la place principale située à côté de la Mairie et de la salle du Kruguel. Poissons, viandes bio, fruits et légumes, crèmerie, pâtisserie, boucherie... Ils sont tous là pour vous accueillir dans la bonne humeur.

MUTUELLE INIZYS

Une permanence se tiendra le 12 juillet de 14h à 17h au Kruguel, Salle de Pors Ar Marc'h.

ANNONCE DE PROFESSIONNELS

CABINET D'OSTÉOPATHIE : TRANSFERT DU CABINET

Nicolas Le Roux Ostéopathe est heureux de pouvoir vous recevoir dans son nouveau cabinet qui se situe désormais au 5 bis rue du Carpont à Lampaul Plouarzel, après l'église à 100 mètres côté droit de la route, places de parking à 20 mètres plus bas, Rdv par Doctolib ou au 06 42 76 98 67

CRÈCHE ÎLE AUX ENFANTS

Vous avez besoin de quelques heures pour votre enfant (rdv, courses, temps pour soi, sociabilisation, etc...), des places en accueil occasionnel sont disponibles au multi-accueil. Renseignements : 02.98.89.68.12
aherbin.ileauxenfants@plouarzel.bzh

ADMR DU PAYS D'IROISE

L'ADMR du Pays d'Iroise propose des ateliers yoga du rire gratuits pour les + de 60 ans et les proches aidants. Venez-vous détendre ! les mardis 4, 11, 18, 25 juin et 2 juillet à 14h30 à la Maison ADMR Ty Cocon, 50 rue Laennec à Plouarzel. Sur inscription au 06.76.99.63.27 - lprigent@admr29pi.org

> Annonces Diverses

L'ATELIER DE PEINTURE DU CLUB FÉMININ

L'ATELIER DE PEINTURE DU CLUB FÉMININ DE LAMPAUL-PLOUARZEL exposera ses tableaux à la CHAPELLE SAINT-EGAREC. Cette année l'exposition débutera dès le vendredi 26 juillet 2024 jusqu'au dimanche 25 août inclus. Ouverture tous les jours de 10 h 30 à 12 h 30, et de 16 h à 19 h. Peintures à l'huile, acrylique, pastel et sur porcelaine. Les artistes du club féminin seront très heureuses de vous y accueillir.

> Permanences

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)

Vous avez un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou de transformation de votre habitation... Vous recherchez des idées et des solutions pour concrétiser votre projet ? Un architecte du CAUE, vous reçoit dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise le premier jeudi du mois sur rendez-vous afin de vous guider dans vos choix et vos démarches. Renseignements au **02 98 84 28 65**.

PERMANENCE CONSEILLÈRE EN ÉCONOMIE

Madame Orlane BOST, Conseillère en Economie Sociale et Familiale pour le Service Sociale Maritime, intervenant auprès des marins du commerce et de assurera une permanence à la MAIRIE DE LAMPAUL-PLOUARZEL le jeudi 13 juin 2024 de 9h30 à 12h

Pour **prendre rendez-vous** merci de contacter le bureau de Brest au : 02 98 43 44 93 ou

par mail : brest@ssm-mer.fr

D'autres permanences ont également lieu, n'hésitez pas à nous contacter.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Brigitte JAMET, adjointe aux affaires sociales peut vous recevoir en mairie sur rendez-vous.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences en Mairie sur rendez-vous uniquement. Renseignements auprès du Centre d'Action Sociale du Conseil Départemental de St Renan au **02 98 84 23 22**.

ASSOCIATION A.L.I.C.E

L'association A.L.I.C.E organise un **CAFÉ DISCUT'** le samedi 6 juillet 2024 de 10h30 à 12h à la salle Kruguel. Rejoignez-nous pour faire connaissance, échanger et partager entre citoyens sur la vie à Lampaul-Plouarzel.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les permanences du conciliateur de justice se tiennent à la mairie de Saint Renan, **les lundis de 14h30 à 16h30**. Les personnes souhaitant le rencontrer peuvent prendre RDV directement en mairie, en appelant au ☎ **02.98.84.20.08**

RAPPEL : L'A.D.I.L. (AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU FINISTÈRE)

Permanence en Mairie de Saint Renan le 1^{er} mardi du mois sur rendez-vous de 9h à 10h, sans rendez-vous de 10 à 12h au **02 98 46 37 38**. A.D.I.L. 14 boulevard Gambetta – Brest

RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres, d'échanges sur la petite enfance pour les parents, futurs-parents, Assistantes Maternelles, gardes à domicile, candidates à l'agrément (par exemple : recherche d'un mode d'accueil, démarches autour du contrat de travail...) L'animatrice du RPAM de la CCPI vous accueille tous les jours sur rendez-vous, vous pouvez également obtenir des informations par téléphone au **02.98.48.99.91** ou par mail rpam.sud@ccpi.bzh

INFORMATIONS

En raison de travaux de voirie aux abords de la déchetterie de Plougouvelin (zone de Toul Ibil) et pour des questions de sécurité, la déchetterie sera fermée au public du lundi 1^{er} juillet au samedi 13 juillet (dimanche 14 juillet également en raison du jour férié), y compris le week-end des 6 et 7 juillet. Les usagers souhaitant se rendre en déchetterie peuvent se diriger vers celle de Plouarzel. À cette occasion, les horaires d'ouverture de la déchetterie de Plouarzel seront élargis. Du lundi 1^{er} au samedi 13 juillet, elle ouvrira ses portes de 9h à 12h et de 14h à 19h.

INITIATION SMARTPHONE POUR LES PLUS DE 60 ANS

Organisé par le CLIC du Pays d'Iroise sous forme d'un cycle de 6 séances de septembre à décembre 2024, le jeudi de 9h à 10h30 ou de 10h30 à 12h à Pays d'Iroise Communauté (Lanrivouaré). Matériel : smartphone personnel. Inscription pour les séances du mois de septembre auprès du service Cohésion sociale et santé : **02 98 84 94 86**.

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE : CONCERTONS-NOUS !

Le service Cohésion sociale et santé de Pays d'Iroise Communauté se fait l'écho du Département du Finistère, choisi pour préfigurer le service public départemental de l'autonomie. L'objectif est de simplifier les parcours des personnes âgées, en situation de handicap et les aidants dans les démarches autonomie. Un questionnaire est en ligne pour recueillir votre avis sur la situation en Finistère. Répondez au questionnaire sur www.pays-iroise.bzh

NOUVEAUX PARENTS ? TESTEZ LES COUCHES LAVABLES

Les couches lavables, c'est l'idéal pour faire des économies (800 € lavage compris) et produire moins de déchets (1 tonne d'ordures ménagères évitée). Pays d'Iroise Communauté prête des couches de marques différentes et aide financièrement à l'achat de couches neuves ou d'occasion. Renseignements sur www.pays-iroise.bzh et au **02 98 32 37 83**.

NAVETTE DU LITTORAL : REPRISE DU SERVICE DU 02/07 AU 29/08

La navette du littoral affrétée par Pays d'Iroise Communauté repart pour la 3^e saison consécutive ! 3 jours/semaine : les mardi, mercredi et jeudi. Elle permet de rallier le nord au sud du territoire et inversement, avec 16 arrêts pour 2,50 €. Informations et horaires sur www.pays-iroise.bzh.

COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE

Vous habitez en immeuble et vous souhaitez composter avec vos voisins ? Pour savoir comment démarrer ce compostage collectif, prenez contact avec Pays d'Iroise Communauté preventiondechets@ccpi.bzh ou au **06 99 64 63 66**.

COMPOSTEUR À PRIX AIDÉ PAR PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ

La vente des composteurs à prix aidé se poursuit à la Communauté de communes (Lanrivouaré), sur réservation. Pour vous inscrire et connaître les dates et horaires de distribution : formulaire en ligne sur pays-iroise.bzh (Monquotidien /Déchets) ou resacomposteur@ccpi.bzh ou **06 99 64 63 66**.

CENTRES NAUTIQUES D'IROISE VENT D'OUEST - STAGE DÈS 4 ANS

Du 01/07 au 30/08 : stages dès 4 ans sur les centres nautiques de Plougouvelin, Ploudalmézeau, Plouarzel et Landunvez. Rejoins l'équipage ! Réservation en ligne sur nautisme.pays-iroise.bzh. Infos : npi@ccpi.bzh. Plougouvelin et Plouarzel : **02 98 48 22 20**, Ploudalmézeau et Landunvez : **02 98 48 76 23**

Centre nautique Plougouvelin – Location 7J/7 et cours particuliers

Du 01/07 au 31/08 : location 7J/7 et cours particuliers sur la plage du Trez-Hir : kayak, paddle, catamaran, planche à voile, trimaran, wingfoil, dériveur à foil et bateau à moteur. Réservation au **02 98 48 35 10**. Renseignement à location. plougouvelin@ccpi.bzh, nautisme.pays-iroise.bzh

Centre nautique Ploudalmézeau – Location et cours particuliers

Du 01/07 au 31/08 : location et cours particuliers du lundi au samedi au port de Portsall : kayak, paddle, catamaran, planche à voile et wingfoil. Naviguez en soirée de 18h à 20h sur réservation au **02 98 48 76 23**, npi.ploudalmezeau@ccpi.bzh, www.nautisme.pays-iroise.bzh

Centre nautique Landunvez – Nautisme, zen & bien-être !

Du 02/07 au 27/08 : stages de voile, stages de kayak, pêche à pied, ateliers cyanotype, cuisine aux algues, pêche à pied, marche aquatique, découverte de l'Estran, pilates, méditation, création de parfum et de bracelet, relaxation avec la sophrologie et location de vélos. Calendrier et contact : nautisme.pays-iroise.bzh, **02 98 89 54 04**, npi.landunvez@ccpi.bzh.

Lanildut – Balade canoë « au fil de l'Aber Ildut »

Balade en canoë avec Yann de Wild Wata, 2h : **17/07, 24/07, 31/07, 07/08 et 14/08**. Découvrez les richesses de l'Aber Ildut : faune, flore, histoire. Sur réservation au **02 98 48 76 23** ou npi.ploudalmezeau@ccpi.bzh. Location de kayak et de vélos à la Boutique du Crapaud au **02 98 04 30 79**.

ÉCOLE DE MUSIQUE D'IROISE

Tournée des lauréats de Nouvelle scène, le tremplin de l'école de musique : 10/07 Mercredis musicaux du Conquet, 18h : Ceiliroise (musique irlandaise), Black mess (pop-rock), 21/07 Plouarzel : Ceiliroise, 21/07 Lampaul-Plouarzel : Cosmonium (pop rock), 7/08 à Ploudalmézeau au Moulin neuf en première partie de Brind'zinc, 09/08 en 1^{ère} partie du fest noz de Lochrist.



23810 LAMPAUL-PLOUARZEL
FINISTÈRE

Téléphone 02 98 84 01 13
e-mail : le.maire@lampaul-plouarzel.fr
web : www.lampaul-plouarzel.fr/

L'an deux mil vingt-quatre, le douze avril à 18 h.30

Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la présidence de Michel JOURDEN, maire,

Étaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERGE, Mairie MORGANT, Anne JOURDAIN, Didier MELOUET, Ronan LANSOINEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN et Christophe FAVE.

Absents excusés : Yann KEREBEL qui a donné procuration à Caroline RIBEZZO, Clodé PAQUE qui a donné procuration à Brigitte JAMET, Morgane LE QUELLEC qui a donné procuration à Christophe FAVE et Marie-France PEZENNEC qui a donné procuration à Sylvain GUERIN.

Secrétaire de séance : François LE BERGE

➤ TRAVAUX, ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

1. Dotation de soutien à l'investissement local 2024 (ci-après, D.S.I.L.) – Réalisation du skate-park

Chaque année, les services de la Préfecture adressent une note indiquant les modalités d'attribution de la D.S.I.L. Parmi les projets éligibles à cette aide financière attribué pour l'année 2024 figurent « la construction d'équipements sportifs en prévision de la tenue des jeux olympiques et paralympiques ». Il est proposé de retenir le projet suivant :

Travaux pour le création d'un skate-park

DEPENSES	Montant € HT	RECETTES	Taux	Montant en €
Objets	27 530,00	Organismes	45%	119 250,00
Études et honoraires	24 420,00	D.E.T.R. 2024		
MOE	2 410,00	D.S.I.L. 2024	23%	60 000,00
Etude de sol	350,00	Département	8%	20 000,00
Participation CCPI	350,00	Pacte 2030		
Annexe légale		Autofinancement	24%	63 530,00
Travaux	222 750,00			
Aiées (5%)	12 500,00			
TOTAL	262 780,00	TOTAL		262 780,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté ;
- Autorise le maire ou son représentant à solliciter les organismes publics dans le cadre des demandes de subventions.

2. Adhésion au dispositif « Communes engagées pour l'eau »

L'association « Eau & Rivières de Bretagne » (ci-après, ERB) a répondu à un appel à projet « Adaptation au changement climatique – Soutenir les actions d'éducation et de sensibilisation, acculturation pour une population résiliente » dans le cadre du programme opérationnel FEDER – FSE Bretagne. Lauréat de cet appel, l'association lance un programme « Communes engagées pour l'eau » qui s'adressera au grand public par l'intermédiaire d'une action tissée avec les communes, moyennes et petites.

- Ce projet répond aux axes 1 et 3 du Plan d'adaptation et de résilience de l'eau en Bretagne en proposant :
- de poursuivre et amplifier les démarches d'économie d'eau en construisant une culture de la sobriété, y compris en dehors des situations de crises ;
 - de repenser l'aménagement du territoire en géant l'eau à la parcelle et en ralentissant le cycle de l'eau dans le paysage grâce aux solutions fondées sur la nature.

Programme pluriannuel (2023-2025), Eau & Rivières de Bretagne souhaitent travailler avec une quinzaine de communes sur le Bretagne. Elle propose un accompagnement sur plusieurs actions destinées aux décideurs locaux et à la population.

Ce projet est financé à 60 % pour le fonds FEDER (Union européenne). Le reste à charge pour la commune est de 8 600 € sur 2 ans (60 % en 2024 et 40 % en 2025).

Les actions prévues sont :

1 - Formation des décideurs : afin de développer une culture commune des questions relatives à la gestion quantitative de l'eau et des solutions fondées sur la nature en matière de gestion de l'eau, organisation de formations mêlant élus, agents de la collectivité et acteurs de la société civile. Cette formation alternera les apports et échanges en salle avec des actions et visites de terrain ainsi que des supports de formation.

2 – Appui au diagnostic initial des bâtiments publics et bailleurs publics (consommation d'eau sur les dernières années, surface de toiture, nombre de m² imperméabilisés, potentiel d'infiltration... etc) et outillage méthodologique pour suivi régulier.

3 – Rédaction d'une charte de préconisations avec un objectif de progression que la collectivité se sera elle-même fixée sur la base du diagnostic et accompagnement. Cette étape, ainsi que la précédente, devront être mises en œuvre rapidement pour avoir des premiers indicateurs. Les objectifs pourront être progressifs, avec des paliers réévalués en cours de programme afin de valoriser les progrès obtenus. La commune désignera un.e « Mr ou Mme EAU » identifié par les services et usagers. La charte cherchera à mobiliser les équipes, la population et les acteurs économiques. Il faudra par ailleurs que les collectivités investissent – et soient éventuellement aidées – en matériel hydro-économie, en surveillance...etc. Une collaboration avec les syndicats d'eau sera initiée.

4 – Action de communication et de sensibilisation auprès du grand public : à l'aide de journées de sensibilisation, de l'exposition itinérante sur les économies d'eau et d'actions de communication tournées vers différentes catégories d'usagers (associations, acteurs économiques, acteurs privés touristiques, ...). Implication des citoyens.n.es dans la démarche pour le repérage des anomalies avec l'aide de l'outil « Sentinelles de la nature » développé par ERB et France Nature Environnement Bretagne.

5 – Action de sensibilisation des jeunes sur le temps scolaire et extra-scolaire (élémentaire et secondaire) à l'aide de la maie GASPIDO et à travers une méthodologie de projet plutôt que des interventions standards. La commune pourra être sollicitée pour d'éventuels frais liés à la réalisation des projets de communication des enfants.

6 – Création d'un défi « Familles engagées pour l'eau » : suivi d'une dizaine de familles par commune qui s'engagent à réduire leur consommation d'eau et mettre en œuvre des solutions d'adaptation fondées sur la nature chez eux (jardin de pluie par ex). Le défi privilégiera la coopération, la mise en réseau, le partage d'expériences, de matériel, etc. et inclura deux à trois ateliers de formation.

7 – Expérimentations de « jardins de pluie » afin de mobiliser la population sur les enjeux de désimpermeabilisation et de gestion des eaux pluviales. Le but est de véhiculer une image positive et plus poétique auprès du public. Un guide pratique sera réalisé. Une action régionale sera ensuite menée à l'instar des réseaux de nos refuges grenouille.

8 - Valorisation : Les initiatives et actions des familles et des communes seront valorisées tout au long du projet selon des modalités à définir (presse, guide technique, outils numériques, accompagnement à la remise de prix régional à l'instar des trophées Zéro phytO). Une campagne régionale de communication sera prévue en fin de projet.

9 – Évaluation : En vue d'une amélioration qualitative du dispositif et de sa transmissibilité, nous envisageons d'organiser une évaluation avec les collectivités. Résultats attendus concernés au bout d'une année afin de voir : économies obtenues, surfaces désimpermeabilisées (ou en projet de l'être), projets d'imperméabilisation prévus mais modifiés voire annulés, actions de végétalisation en cours, difficultés rencontrées, ce qui fonctionne ou pas dans la méthodologie proposée.

A noter qu'Eau & Rivières de Bretagne assurera le suivi des demandes de subvention ou réponses à un appel à projet éventuelles faites auprès de l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion au dispositif « Communes engagées pour l'eau ».
- Autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat de versement de subvention.
- Désigne comme élus référents Monsieur Yann KEREBEL (titulaire) et Madame Morgane LE GALL (suppléante).

➤ **URBANISME & AFFAIRES FONCIERES**

3. Zone d'aménagement concerté de Creac'h Gad – Acquisition de plein droit d'un bien vacant sans maître

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître dont la succession est ouverte depuis plus de 30 ans et à l'attribution de plein droit à la commune de ces biens.

Il rappelle qu'un bien dont le propriétaire est connu, décédé, dont la succession a été ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté est un bien sans maître proprement dit.

La réglementation précise que ces biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés. Le principe est celui de l'acquisition de plein droit par la commune. Aucune formalité particulière n'est exigée, mais afin d'éviter toute difficulté ultérieure, il paraît prudent que la collectivité prenne une délibération permettant de formaliser l'acquisition envisagée.

Monsieur le maire expose que, dans le cas présent, monsieur Jean-Marie COLLEAU, propriétaire de l'immeuble désigné ci-après :

Section	Lieu-dit	N° parcelle	Nature cadastrale	Surface
AK	Mezou Kerlifr	22	Terres	166 m ²

Est décédé en 1869 (il y a plus de 30 ans).

Après recherches auprès de l'état civil, il a pu être obtenu un acte de naissance de monsieur Jean-Marie COLLEAU, au 25 septembre 1810 et un acte de décès au 17 mai 1869 à Plouarzel.

Il a par ailleurs été obtenu du service de la publicité foncière l'assurance qu'aucune formalité n'a été publiée au fichier immobilier.

Le bien revient donc de plein droit à la commune de Lampaul-Plouarzel à titre gratuit.

La procédure d'acquisition par une commune d'un bien sans maître n'interdit pas au véritable propriétaire de revendiquer la propriété de son immeuble afin d'en obtenir sa restitution. Néanmoins, la restitution sera subordonnée au paiement par le propriétaire (ou ses ayants droit) du montant des charges qu'ils ont éludées, ainsi que du montant des dépenses nécessaires à la conservation du bien engagées par la commune.

La valeur du bien cadastré AK n°22 est estimée à 166€/m² dans un avis du domaine en date du 28 août 2023 (n°13225670).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil ;
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

➤ **LECTURE PUBLIQUE**

4. Convention portant soutien à la lecture publique

Madame Brigitte JAMET propose au conseil municipal le renouvellement de la convention portant soutien à la lecture publique avec le Département du Finistère.

En contrepartie de l'application des préconisations du Département pour favoriser la lecture pour tous, la Bibliothèque du Finistère propose notamment :

- La gratuité de ses services ;
- D'apporter son conseil et soutien pour les projets d'investissements ;
- D'accompagner et former le personnel géant et animant la bibliothèque (agent et bénévoles) ;
- De prêter sa collection aux bibliothèques partenaires ;
- De mettre à disposition des expositions temporaires et modules d'animation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la convention présentée ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Conseil municipal du 12 avril 2024

Page 3

➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

5. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire propose au conseil municipal l'ajout des dispositions suivantes au règlement intérieur du conseil municipal :

Article 6 – Fonctionnement des commissions municipales :

[...] Le Président ou Vice-Président est garant du bon déroulement des séances des commissions. Il rappellera, si nécessaire, les conseillers municipaux à leurs obligations d'écoute et de respect mutuel. [...]

Article 9 – Présidence :

[...] Le Président est garant du bon déroulement des séances du Conseil municipal. Il rappellera, si nécessaire, les conseillers municipaux à leurs obligations d'écoute et de respect mutuel. [...]

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les modifications énoncées articles 6 et 9 du règlement intérieur du conseil municipal.

6. Nomination d'une référente déontologue auprès des élus locaux

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants correspondant, Considérant que peut assurer les missions de référent déontologue :

- soit une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;
- soit un collège, composé de personnes.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Considérant que Monsieur Jean-Luc CROZAFON, déontologue des élus locaux, à fait savoir qu'il réintégrait la magistrature au tribunal judiciaire de Brest, fonctions incompatibles avec celles de déontologue, à compter du 1er avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Corinne HERVE comme référente de la commune ;
- De préciser que Madame Corinne HERVE exercera ses missions jusqu'à 3 mois après le renouvellement du mandat 2020-2026 de manière à ce que la personne publique responsable puisse désigner un nouveau référent déontologue ;
- De préciser que tout conseiller municipal pourra saisir Madame Corinne HERVE et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus leurs seront communiqués ;
- De préciser que Madame Corinne HERVE percevra une indemnité fixée à 80 € par dossier tels que prévus par l'arrêté du 6 décembre 2022 (n° IOMB2224141A) et que les crédits seront ainsi ouverts au budget.

➤ Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation du conseil municipal au Maire

Commande publique

Objet	Date de notification	Montant HT	Titulaire
Boitier DVD médiathèque	11/03/2024	85,68 €	ASLER DIFFUSION, 69530 BRIGNAIS
Mise à disposition navire (ANDRE YVETTE) Porscaff 2024	11/03/2024	1 900,00 €	LES VOILES DU GOLFE, 56000 VANNES
Révision toiture 2 rue de la mairie	15/03/2024	1 950,00 €	ROZEC, 29820 GUILERS
Feu d'artifice 13/07/2024	18/03/2024	1656,67 €	BRETAGNE-PYRO, 56800 PLOERMEL
Matériel Complexe des Dunes	20/03/2024	788,56 €	CMB BREST, 29850 GOUESNOU
Intervention cours d'école	03/04/2024	351,80 €	STPA BIMARD, 29290 SAINT-RENNAN
Gazon terrains de foot	08/04/2024	1082,00 €	KABELIS, 22603 LOUDEAC

Conseil municipal du 12 avril 2024

Page 4



Quand ?

Mercredi : 10h00 – 12h00 (nouveau créneau) et 16h00 – 19h00

Vendredi : 17h30 – 19h00

Samedi : 10h30 – 12h00 et 17h30 – 19h00

Dimanche : 10h30 – 12h00

Les services proposés :

Les emprunts : Via une cotisation à jour, (20€/ an / famille, 15€/ si carte individuelle ou 15€/ estivants), les abonnés peuvent emprunter pour une durée de 3 semaines :

6 livres / personne

3 audios/ personne

2 jeux de société / foyer

2 DVD ou 1 série adulte/ foyer

2 DVD ou 1 série enfant / foyer



Plusieurs nouveautés ont été achetées et ceci, dans tous les rayons de la médiathèque, aussi bien chez les enfants que chez les adultes. N'hésitez pas à venir les découvrir ! Découvrez - les également sur le portail de la médiathèque : <https://www.mediatheque-ty-boukin.fr/index.php/nouveautes>.

Appel aux bénévoles :



Vous aimez la culture, les livres, les films, et vous aimez le contact !

Venez rejoindre notre sympathique équipe de bénévoles. Permanence d'1h30, soit le mercredi – le vendredi – le samedi ou le dimanche, selon vos disponibilités.

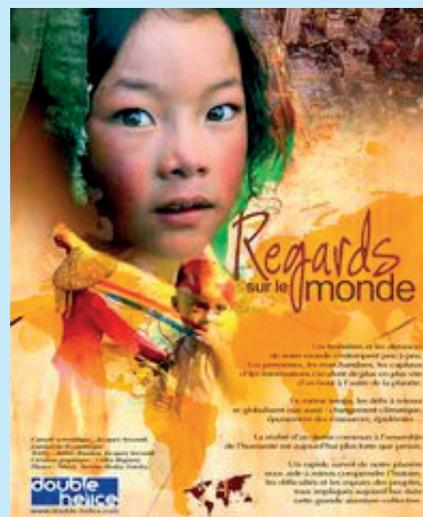
Contact : 02 98 84 13 23 ou mediatheque@lampaul-plouarzel.fr

Du côté des animations...en Juillet, nous allons VOYAGER !

EXPOSITION

« Regards sur le monde »

Les frontières et les distances de notre monde s'estompent peu à peu. Les personnes, les marchandises, les capitaux et les informations circulent de plus en plus vite d'un bout à l'autre de la planète. Dans le même temps, les défis à relever se globalisent eux aussi : changement climatique, épuisement des ressources, épidémies... Pour prévenir les conflits, protéger les hommes, l'environnement et les ressources naturelles, il est devenu indispensable d'avoir une vision globale de notre planète.



Renseignements et inscriptions :

Site Internet : <http://www.lampaul-plouarzel.fr/vie-associative-et-culturelle/mediatheque>

Facebook : <https://www.facebook.com/Mediatheque-Ty-Boukin>

Portail : <https://www.mediatheque-ty-boukin.fr/>

Comment s'inscrire ?

IL suffit de contacter les animateurs.trices jeunesse, Marina, Elodie, et Leizy au 07.62.94.89.58 ou par mail: capados29810@gmail.com

La « carte jeune J.PASS » Familles Rurales est à prendre pour les activités et est valable 1 an. Son tarif est fixé à 7,50 €.

Pour participer aux animations, il faut :

- ⇒ Demander le dossier d'inscription Cap Ados ou vérifier qu'il soit à jour auprès des animatrices.
- ⇒ Certificat médical de non contre indication à la pratique sportive et d'aptitude à la vie en collectivité ainsi que la photocopie du cahier de vaccinations à jour (validité 3 ans).
- ⇒ Test préalable aux activités nautique (arrêté du 25 avril 2012).

Les accueils jeunes:

Lampaul-Plouarzel: Devant le Kruguel

Plouarzel: Espace jeunesse à côté de la mairie

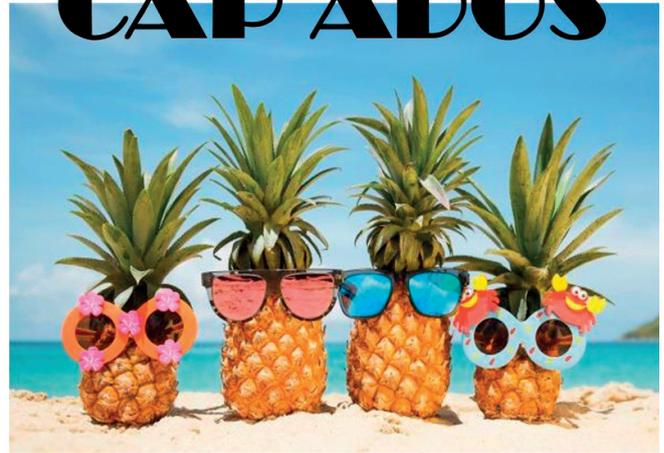
Trézien: Place des Otages (abri de bus). Nous prévenir à l'inscription

Ploumoguier: Devant la mairie

Programme des vacances d'été disponible sur le site.

Lampaul Plouarzel - Plouarzel - Ploumoguier

CAP ADOS



Pour les jeunes de
12 à 17 ans

VACANCES D'ÉTÉ 2024

Renseignements et inscriptions auprès de Marina et Elodie au 07 62 84 89 58 ou capados29810@gmail.com

> Vie Associative

DON DU SANG : PLOUMOGUER

La prochaine collecte de sang dans notre secteur aura lieu le **lundi 22 juillet à la salle océane à PLOUMOGUER de 8h40 à 13h**. Les malades ont besoin de sang toute l'année et plus particulièrement en cette période de vacances. Don possible de 18 à 70 ans. Inscription sur dondesang.efs.sante.fr. Les nouveaux donneurs sont les bienvenus. Une collation est prévue à l'issue du don.

ASSOCIATION « LES LAVOIRS LAMPAULAIS »

L'association Les Lavoirs Lampaulais organise des **balades commentées** sur le circuit des lavoirs les **lundis 22 juillet et 5 août**. Départ 14h devant le panneau du circuit place de la mairie.

Vente de livres déclassés

Le jeudi matin
sur le marché
10h00 - 12h00

1€ minimum le livre

Les 18 et 25 juillet
1er et 8 août 2024

Pour le
CCAS

CHAMPIONNAT DU MONDE DES RAD'O ROULANTS LE 20 JUILLET 2024

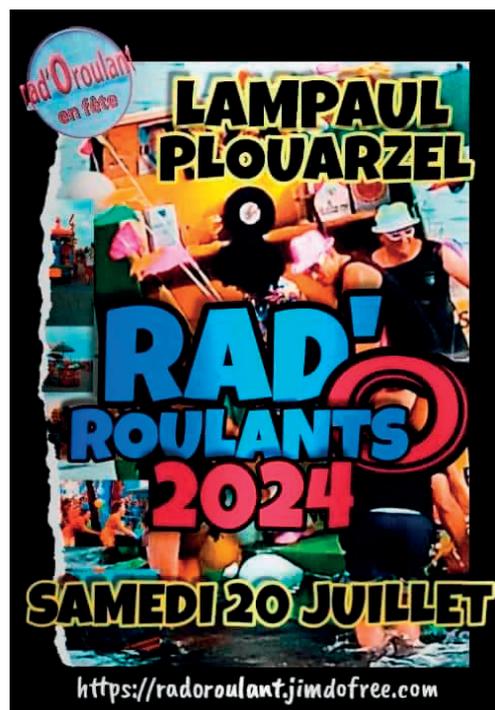
L'association «les Rad'Oroulants en Fête» vous donne rendez-vous le samedi 20 Juillet 2024 pour le championnat du monde des rad'O roulants qui a désormais lieu tous les 2 ans :

Cette embarcation à thème libre, non motorisée, doit être capable de rouler et de flotter. De fabrication artisanale et principalement constituée de matériaux de récupération, elle est construite généralement par un groupe amical, familial, un quartier, collègues d'entreprise, associations, bistrots, bricoleurs du dimanche et de toute la semaine d'ailleurs.

Vers 12h00, les rad'Oroulants se réunissent sur le parking devant la mairie de Lampaul-Plouarzel puis à partir de 13h30 descendent en défilé jusqu'au site de Porspaul pour une course terrestre sur le parking, suivie d'une course maritime de la grande cale de Beg Ar Vir jusqu'à Porspaul.

Le soir, un repas festif ouvert à tous (Apéritif, jambon à l'os, ratatouille & pommes de terre rissolées, dessert) sera servi à la salle des dunes au tarif de 12 euros, avec remise des prix suivi d'un bal. Réservation du repas via la plateforme Helloasso <https://www.helloasso.com/associations/rad-o-roulants-en-fete>, pensez à réserver, nombre de places limitées.

Achat de repas en scannant le QR Code ci-dessous :



Informations :

Site internet : <https://radoroulant.jimdofree.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/RadORoulantEnFete>

Helloasso : <https://www.helloasso.com/associations/rad-o-roulants-en-fete>

Association Rad'O Roulant En Fête

Ronan Lansonneur

136, rue de Porscave 29810 Lampaul-Plouarzel

sylronan@hotmail.fr

07.88.90.49.60

Visite guidée gratuite

LAMPAUL-
PLOUARZEL



Mercredi 10 juillet 2024
Départ 9h30 parking
devant la mairie



Mairie de Lampaul-Plouarzel

02 98 84 01 13 ou animations@lampaul-plouarzel.fr

> Vie Associative

LAMPAUL PLOUARZEL
mercredi 10 juillet
 dès 15 H **Porscaff 2024**
 expos **port escale**
 concerts
 restauration
 voiliers traditionnels



entrée gratuite



PLOUARZEL ET LAMPAUL-PLOUARZEL
SAMEDI 13 JUILLET
FEU D'ARTIFICE TIRÉ DE LA BASE NAUTIQUE DE PORSMAN A 23H00
 A partir de 19h
 Animation dansante proposée par **Swing Penn ar Bed**




RESTAURATION SUR PLACE

Organisé par : La Roue Libre Lampaulaise et Swing Penn ar Bed

ATELIER CRÊPES

Atelier "Fais ta crêpe"

Les jeudis 18 et 25 juillet
 1,8 et 22 août 2024
 Salle du Kruguel

4€ /atelier + crêpes

de 10h00 à 12h00



Inscriptions au 02 98 84 01 13 ou animations@lampaul-plouarzel.fr

Parking du KRUGUEL

VIDE GRENIER

Dimanche 4 Août 2024 9h/17h

ENTRÉE GRATUITE

RESTAURATION BUVETTE




> Services et Numéros Utiles

PORTS

Porspaul : s'adresser en Mairie

Porscave – Aber Ildut : Capitainerie

☎ **02 98 04 36 40** ou ☎ **06.31.93.58.71**

SANTÉ

Cabinet des Docteurs Alexandre LAUBEL
et Elisabeth BOUREILLE

15 bis rue de la Mairie

☎ **02 90 87 29 00** ou en ligne sur keldoc.com.

Ostéopathe : Nicolas Le Roux Ostéopathe est heureux de pouvoir vous recevoir dans **son nouveau cabinet qui se situe désormais au 5 bis rue du Carpont à Lampaul Plouarzel**. La prise de RDV se fait toujours au **06 42 76 98 67** ou sur Doctolib.

Pharmacie du Grand Large

1, rue de Brest

☎ **02 98 84 01 17**

Pharmacies de garde le dimanche.

Composez le **3237**

Cabinet de kinésithérapie : Madame RINN. 7, rue du Gouérou

☎ **02.98.32.91.80. sur rendez-vous.**

Dentiste de garde le dimanche :

☎ **02.98.90.55.77** de 9h00 à 12h00

INFIRMIÈRES

Cabinet HAMON- LE COZ

☎ **02 98 84 09 91**

Cabinet PELLE-RANNOU

☎ **02 98 89 67 86**

Mr MAGGIONI

☎ **06 59 61 95 41**

Mme BEGOC - Mme GARNIER-BERROU

☎ **02 98 89 39 70**

URGENCES

Pompier : **18**

SAMU29 : **15**

Gendarmerie : **17**

CROSS CORSEN **196** (depuis un fixe ou un portable) ou **02.98.89.31.31**

LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les travaux sont autorisés : **Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 et les samedis de 9h à 19h**

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

INTERDICTION DES FEUX DE JARDIN TOUTE L'ANNÉE

La préfecture nous rappelle son arrêté interdisant désormais de brûler à l'air libre tous les déchets.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée



Tél. : 02 98 84 01 13
E-mail : mairie@lampaul-plouarzel.fr



Recevez le bulletin municipal chez vous par internet : bim@lampaul-plouarzel.fr